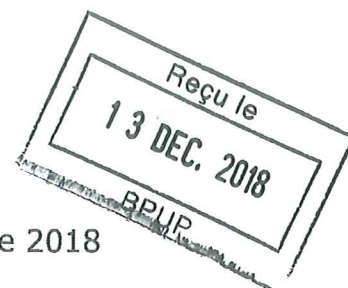




COMMUNE DE FRUGES



Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2018  
Délibération n° 2018-11-102

Objet : VIE PUBLIQUE : Avis sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de VINCLY et BOMY

Date d'affichage :	Le vingt-deux novembre deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni à FRUGES, sous la présidence de M. Jean-Marie LUBRET, Maire.
En exercice : 23 membres	Les membres présents en séance :
Présent(s) : 14 membres	Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE
POUR : 22 membres	
CONTRE : 0 membres	Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Pouvoir(s) : 8 membres	Jacky BILLET à Stéphanie QUIQUEMPOIX, Emilie DEFACHEL à Jean Marie LUBRET, Jean-Jacques HILMOINE à Danièle DUHAMEL, Marc JENNEQUIN à Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Philippe PLUMECOCQ à Chantal PERDRILLAT, Pierre-Antoine PODEVIN à Marlène DOUILLY, Frédéric TITRENT à Fabrice PARPET, Pascal VERRIER à Christophe BOIDIN
Absent(s) : 1 membre	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	Le ou les membres absent(s) : Jessica PERREZ
Et son affichage	Le ou les membres excuse(e) : Jacky BILLET, Emilie DEFACHEL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Frédéric TITRENT, Pascal VERRIER
Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe BOIDIN.

La séance ouverte , M. Le Maire rappelle que :

Par arrêté du 12 Septembre 2018 M. Le PREFET du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la Société « WP FRANCE 27 », sur les communes de VINCLY et BOMY.

M. Le Maire informera, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité que le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme.

Fruges, le 22 novembre 2018

Le Maire



Monsieur LUBRET Jean Marie